



COMMUNE DE POMMEUSE

À rappeler dans toute correspondance

Dossier n° DP 077 371 25 00010

Date de dépôt : **21/01/2025**

Demandeur : **Monsieur IZABELLE Sylvain**

Pour : **Installation d'un abri de jardin de 7 m²**

Adresse du terrain : **1 RUE FONTENY**

à **POMMEUSE (77515)**

ARRÊTÉ URBA 2025/020
de non-opposition avec prescriptions à une déclaration préalable
au nom de la commune de POMMEUSE

Le maire,

VU la déclaration préalable déposée le 21/01/2025 par Monsieur IZABELLE Sylvain demeurant 30 rue Alphonse Combe à OZOIR LA FERRIERE (77330) ;

VU l'affichage en mairie en date du 27/01/2025 de l'avis de dépôt de la demande susvisée ;

VU l'objet de la déclaration :

- pour l'installation d'un abri de jardin de 7 m² ;
- sur un terrain situé 1 RUE FONTENY à POMMEUSE (77515) ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 05/04/2018 ;

VU la modification simplifiée prescrite le 15/11/2018 ;

VU les pièces complémentaires déposées en date du 13/02/2025 ;

ARRÊTE

Article 1er

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée sous réserve de respecter les prescriptions mentionnées à l'article suivant.

Article 2

Les fenêtres de la façade orientée nord-est de l'abri de jardin devront être opaques.

Fait à **POMMEUSE**, le 19 février 2025

Le Maire

Christophe DE CLERCK



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.